

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du  
**7 février 2023**

Convocation du  
1<sup>er</sup>/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 21 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :  
en exercice : 25  
présents : 15  
votants : 19

Présents : M. CHARRETIER, Mme GUITTON, M. DODIN, M. BRÉMOND, Mme PIRA, Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE, Mme SANS, *titulaires*,

Affiché le :  
8/02/2023

Absent et représenté : Mme FLEURY, M. JANOUNY, M. OUALET, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,

Absent et excusé : Mme JOUNIN, M. ANDRÉ, Mme LAUTRU, M. MASSÉ, Mme PÉDÉMAS,

Absent : M. GORLIER, *titulaires*,

Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, Mme MENAGER, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme PIRA

**N° 2023-02**

**Objet** : Tarification : Evènements de l'Etablissement d'Enseignement Artistique

Dans le cadre des évènements de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, il est proposé de fixer comme ci-après :

➤ la tarification des boissons :

	0,50 cl	0,33 cl	Bouteille	Verre
<b>Eau</b>	0,50 €			
<b>Soda</b>		2 €		
<b>Jus de fruits</b>		2 €	5 €	1,50 €
<b>Bière</b>				3 €
<b>Cidre</b>			7 €	2 €

Les recettes seront recouvrées par l'intermédiaire de la régie de recettes existante à cet effet.

**Décision** : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 7 février 2023

LE PRESIDENT,  
Christian VERNET

